

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-023

Séance du 26 mars 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE VINGT-SIX MARS À 20 HEURES,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine,
FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : CAVILLON Hervé (pouvoir à VÉLON Guillaume),
MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Secrétaire de séance : BOUTON Chloé.

**OBJET : Espace culturel « Maison COLIN » : choix du fournisseur pour
l'équipement mobilier.**

M. le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée dans le cadre de
l'équipement mobilier du futur espace culturel « Maison COLIN », selon le cahier des
charges validé lors de la réunion de conseil municipal du 20 février 2024 et avec le prix
comme seul critère d'analyse des offres.

M. le Maire rappelle la description du besoin en mobiliers :

- une centaine de chaises pliantes et assemblables, avec 1 ou 2 charriots de stockage ;
- une vingtaine de tables mange-debout avec leur charriot de stockage.

M. le Maire informe que sur les six entreprises contactées pour la fourniture de ces
mobilier, 2 entreprises ont finalement répondu et ont proposé un devis correspondant
strictement aux besoins attendus.

M. le Maire présente les propositions de tarifs :

Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20240326-D01364-2024-023-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

- PRODES : 5 108,40 € TTC,
- DMC Direct : 9 026,56 € TTC.

Le moins disant étant la société PRODES, il est proposé de retenir son offre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société PRODES pour la fourniture de 114 chaises, de 20 tables mange-debout et des charriots de stockage adaptés, pour un montant TTC total de 5 108,40 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2024 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société PRODES pour la fourniture de 114 chaises, de 20 tables mange-debout et des charriots de stockage adaptés, pour un montant TTC total de 5 108,40 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2024 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 26 mars 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

